



Contrat d'autorisation de diffusion Vidéo

ENTRE LES SOUSSIGNES :

ARCHIPEL

3 allée marcel cachin Boite 67 94600 CHOISY LE ROI FRANCE
TEL : 0660068208

Représentée par Monsieur Jean Pierre DUFOUR, en sa qualité de président

Ci-après dénommée **ARCHIPEL**, d'une part

ET

Nom : Prénom :

Adresse :

Qualité du signataire : Producteur du Vidéogramme

Ci-après dénommé « le Contractant », d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article.1 Le Contractant en sa qualité de Producteur et de cessionnaire exclusif des droits d'exploitation de la Vidéo, telle que définie ci-dessous (ci-après nommée Vidéo), cède à titre gracieux à **ARCHIPEL** le droit de reproduire et de multi-diffuser, tout ou partie de la dite Vidéo sur toute les chaînes éditées par **ARCHIPEL** et/ou par ses filiales, ainsi que ses sites Web et autres.

•

TITRE :

•

ARTISTE :

•

MINUTAGE :

•

PRODUCTEUR :

•

AUTEURS :

•

REALISATEURS :

• LABEL

DISTRIBUTEUR :

• PAYS

D'ORIGINE :

• ANNEE DE

PUBLICATION :

ARCHIPEL Création

3 allée marcel cachin Boite 67 94600 CHOISY LE ROI FRANCE

Site Informations www.archipelcreation.com contact infos@arcipelcreation.com

Tel : 06 60 06 82 08

Art.2 Le Contractant autorise **ARCHIPEL** à procéder à la multi-diffusion de la Vidéo désignée à l'Article 1 du présent contrat dans les conditions suivantes :

- Diffusion intégrale : OUI
- Diffusion d'extraits : OUI
 - (a). Inférieurs à 20 secondes
 - (b). Entre 20 et 45 secondes
 - (c). Supérieurs à 45 secondes
- Exclusivité : NON
- Nombre de diffusion garanties : 5 minimum

Le Contractant accepte expressément que la Vidéo soit diffusée avec le logo de la chaîne ou des sites Internet et garantit **ARCHIPEL** contre tout recours à ce titre.

Art.3 La présente cession des droits telle que définie par ce contrat prend effet à compter de la signature des présentes pour une période de 10 ans, renouvelable en cas d' accord préalable écrit noir sur blanc et signé par le Contractant.

Art.4 Les droits sont cédés pour la diffusion sur les sites Internet de **ARCHIPEL** , ainsi que la zone de couverture satellite et autres.

Art.5 Le Contractant s'engage à mettre à la disposition de **ARCHIPEL** un support au format informatique (.wmv .avi .mpg .mov) ou numérique (cassette mini DV, D8) reproduisant la vidéo en bon état de vision à la date de la signature des présentes.

Art.6 À chaque diffusion intégrale de la Vidéo, **ARCHIPEL** s'engage à faire apparaître la mention du titre, de l'auteur et du producteur de la Vidéo.

Art.7 La présente cession de droits par le Contractant à **ARCHIPEL** exclut les droits d'exploitation commerciale de la Vidéo par **ARCHIPEL** .

Art.8 **ARCHIPEL** aura le droit de rétrocéder tout ou partie du bénéfice des présentes à toute association ou société filiales qu'elle contrôle directement ou indirectement et ce pour toutes les chaînes exploitées par elle.

ARCHIPEL Création

3 allée marcel cachin Boite 67 94600 CHOISY LE ROI FRANCE
Site Informations [www. archipelcreation.com](http://www.archipelcreation.com) contact infos@archipelcreation.com
Tel : 06 60 06 82 08

²²²Art.9 Le Contractant garantit **ARCHIPEL** contre tout recours ou action que pourraient former à un titre quelconque, à l'occasion de l'exercice ses droits par **ARCHIPEL** , les auteurs ou leurs ayants droits, les éditeurs, producteurs, réalisateurs, les artistes interprètes, musiciens ou exécutants et d'une manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation de la Vidéo.

Le Contractant garantit également **ARCHIPEL** contre tout recours ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales n'ayant pas participé à la réalisation de la Vidéo qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur tout ou partie de la Vidéo ou sur son utilisation par **ARCHIPEL** , et qui notamment seraient susceptibles de s'opposer à sa multi-diffusion.

Le Contractant assumera la charge de tout paiement intéressant notamment les personnes mentionnées aux paragraphes ci-dessus, quelle qu'en soit la cause et la nature, qui pourraient être dus, réclamés ou qui deviendraient exigibles du fait de l'exercice des droits cédés par le contractant à **ARCHIPEL** .

Art.10 Toute contestation portant sur l'exécution ou l'interprétation du présent contrat faite d'accord amiable, sera soumise à la loi française et européenne et aux Tribunaux compétents.

Fait à : le :

En deux exemplaires dont chacune des Parties reconnaît avoir reçu le sien.
Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé ».

Adresses de livraison de la Vidéo :

ARCHIPEL

Mr DUFOUR jean pierre 3 allée marcel cachin
94600 Choisy le roi
FRANCE

Pour **ARCHIPEL**

Pour le Contractant

ARCHIPEL Création

3 allée marcel cachin Boite 67 94600 CHOISY LE ROI FRANCE

Site Informations www.archipelcreation.com contact infos@archipelcreation.com

Tel : 06 60 06 82 08